

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

2024-030

Date de convocation : 09/09/2024

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 12

votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de septembre, à vingt heures et zéro minute, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, MARSON Paola, MARTIN Gérard, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel

Absents excusés : DRICOURT Benoît, PICAUD Christophe

Absents non excusés : /

Procurations : PICAUD Christophe donne procuration à DUPUIS Marc-André

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : CORDEVANT Yasmina

DELIBERATION N°30 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AJOUT DE JEUX SUR L'AIRE DE JEUX AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'aire de jeux créée au centre du village l'a redynamisé, à créer un lieu de rencontre et d'échange ainsi qu'un lieu d'amusement pour les enfants. Il leur explique que lors de la réalisation de ce projet, l'accès aux enfants de moins de deux ans n'a pas été envisagé et que ceci manque sur l'aire de jeux pour que les enfants d'une même fratrie puissent y accéder tous ensemble.

Il souhaite ajouter des jeux correspondant à des enfants plus jeunes que ceux qui ont déjà accès à l'aire de jeux.

Il propose de faire une demande de subvention au titre de la réserve Parlementaire.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions. Il autorise le Maire à établir un dossier de demande de subvention au titre de la réserve Parlementaire et à signer tous les documents se rapportant à celui-ci.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 16 septembre 2024

Le Maire

Marc DEGAUCHY